

Ref : CA2026/07

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO « GÉOCINÉMA 2026 - ANIMALITÉ »

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **06 mars 2026** réuni sous la présidence de **Monsieur Alexandre PÉRAUD**,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3 et L.713-9,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ DÉCIDE :

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le règlement du concours photo « Géocinéma 2026 - Animalité », ainsi que les modalités de dotation et d'attribution des prix afférents aux lauréats concernés (cf. document ci-joint).

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 06 mars 2026.

Membres présents	20
Membres représentés	14
Nombre total (membres présents + membres représentés)	34
Nombre d'abstention (s)	1
Nombre de votants	33
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	33
Nombre de suffrages pour	33
Nombre de suffrages contre	0

Le Président,




Alexandre PÉRAUD.

PRÉSIDENCE

Publié le :

11 MARS 2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

11 MARS 2026